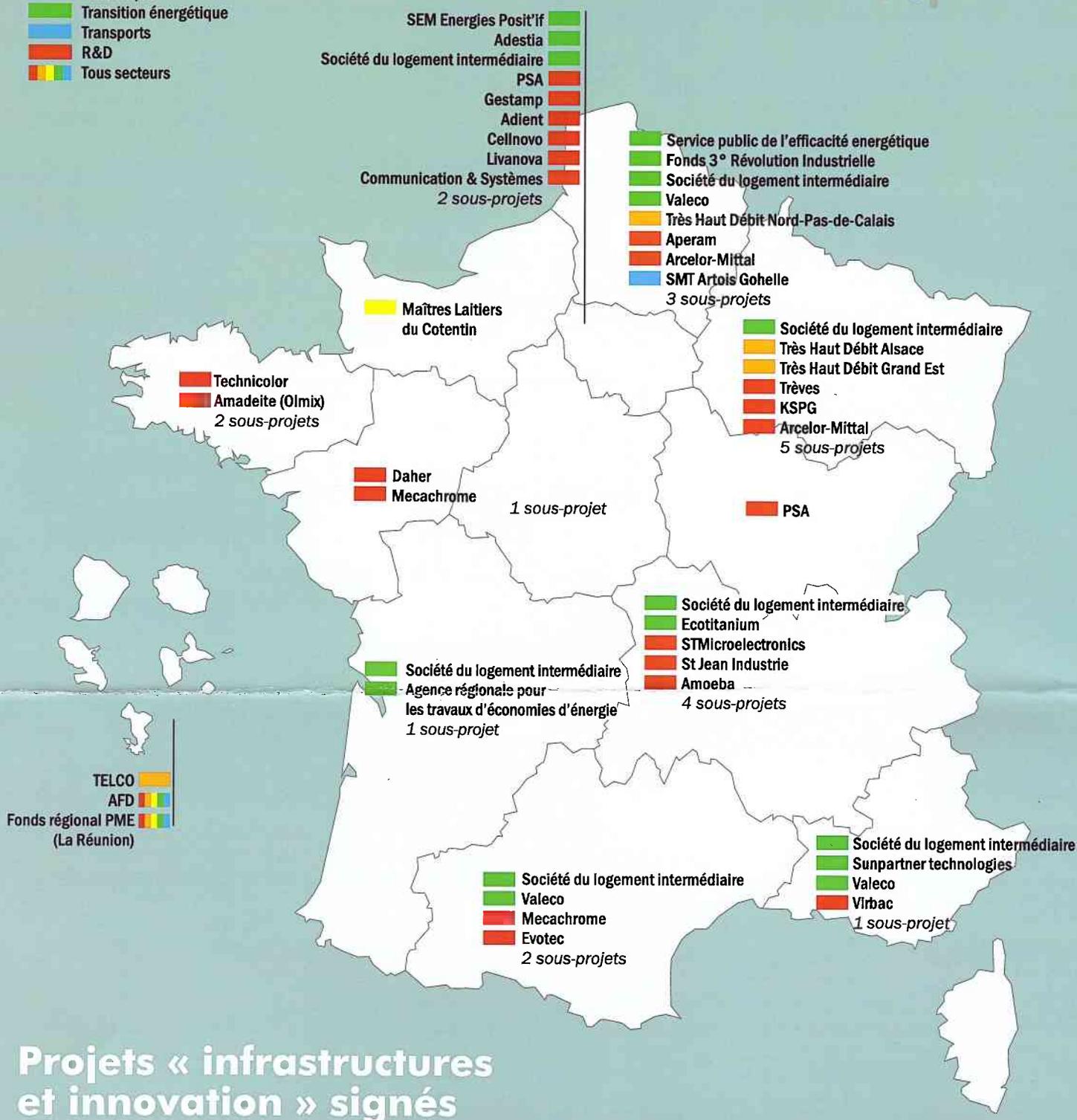


Légende

- Agriculture
- Numérique
- Transition énergétique
- Transports
- R&D
- ■ ■ ■ ■ Tous secteurs



Projets « infrastructures et innovation » signés

La France réussit à mobiliser massivement le *plan Juncker* sur ses priorités — l'innovation, la transition écologique et le numérique — dans les régions.

Sur les 71 projets approuvés par la BEI dans le cadre du volet « *Infrastructures et Innovation* », 46 sont signés et les investissements issus de 44 d'entre eux sont localisables sur le territoire français (cf. carte par région). Les sous-projets correspondent à des financements réalisés par des fonds d'infrastructure ou des banques. Toutes les régions sauf une ont aujourd'hui bénéficié par un biais ou un autre d'un financement de la BEI dans le cadre de ce volet du *plan Juncker* pour un projet sur leur territoire.

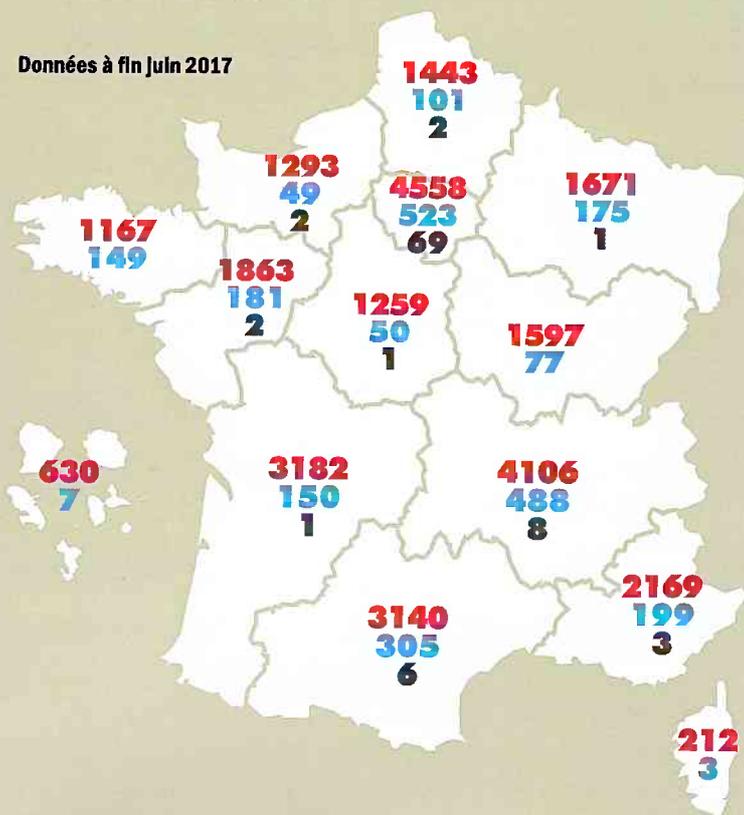
Trois régions (Île-de-France, Hauts-de-France et Grand-Est) réunissent à elles seules plus de la moitié des implantations. La diffusion des projets sur l'ensemble des régions constitue donc un enjeu important pour les futurs développements du *plan Juncker* en France.

Légende

- Prêts à l'équipement garantis
- Prêts à l'innovation garantis
- Prises de participation dans des fonds investis par le FEI



Données à fin Juin 2017



28 000 PRÊTS À L'ÉQUIPEMENT

MONTANT TOTAL : 850M €
MONTANT MOYEN : 30 000 €

INTERMÉDIAIRES FINANCIERS :
GE CAPITAL EQUIPEMENT FINANCE,
FRANFINANCE, SIAGI, BPCE

2 500 PRÊTS À L'INNOVATION

MONTANT TOTAL : 750M €
MONTANT MOYEN : 300 000 €

INTERMÉDIAIRES FINANCIERS :
BPIFRANCE, BPCE, LA BANQUE POSTALE,
ENTREPRENEURS VENTURE, CRÉDIT DU NORD,
EIFFEL INVESTMENT GROUP

100 PRISES DE PARTICIPATION

MONTANT TOTAL : 700M €
MONTANT MOYEN : 7M €

INTERMÉDIAIRES FINANCIERS :
20 FONDS DE CAPITAL-RISQUE
ET DE CAPITAL-DÉVELOPPEMENT

Une contribution substantielle au financement des PME en France

Dans le cadre du volet « *Financement des PME* » du plan, le Fonds Européen d'Investissement (FEI) a développé en France plusieurs outils. La carte ci-dessus présente la diffusion de trois instruments à fin juin 2017 : **les prêts à l'équipement, les prêts à l'innovation, et les prises de participation au capital des PME par des fonds d'investissement**. Le FEI a signé des accords de garantie avec quatre organismes financiers afin de faciliter les dépenses d'équipement des TPE et des PME. Le FEI a également signé des accords avec des banques commerciales consistant à leur apporter de la garantie pour qu'elles financent des prêts à l'innovation pour les dépenses de recherche et développement des PME.

Ces accords ont été conclus avec Bpifrance, le groupe Banque Populaire – Caisse d'Épargne et la Banque Postale. Bpifrance a été la première institution financière à conclure un accord avec le FEI en avril 2015, et a produit à elle seule près de 570 millions d'euros de prêts à l'innovation. Le FEI s'engage à prendre en charge jusqu'à 50% de tout défaut observé sur les prêts à l'innovation. Le FEI investit enfin grâce à la garantie de l'Union dans des fonds de capital-risque et de capital-développement qui ont jusqu'ici opéré une centaine de prises de participations dans des PME.

Ce bilan d'étape du plan Juncker en France est très positif : le plan contribue de façon significative au financement des PME et au financement de projets sur tout le territoire. Ce résultat tient à l'implication et à la coordination souple et efficace des différents acteurs du Plan (Banque Européenne d'Investissement, Commissariat Général à l'Investissement, groupe Caisse des Dépôts, autorités régionales, etc.) et à la mobilisation des porteurs de projets qu'elle contribue à susciter.

Le plan Juncker

Le Plan d'Investissement pour l'Europe, « *plan Juncker* », a été annoncé par le Président de la Commission Européenne le 26 novembre 2014. Son objectif est de remédier à la faiblesse globale de l'investissement en Europe. Le Plan est conçu comme un mécanisme financier destiné à débloquer des projets d'investissement grâce à la garantie prise sur le budget de l'Union Européenne. Plutôt que de donner naissance à des projets déterminés, la vocation principale du Plan est d'accueillir des projets qui peinent à se financer en raison de la frilosité des financeurs, sans répartition géographique ou sectorielle fixée *a priori*.

En pratique, le mécanisme du *plan Juncker* consiste à apporter via le Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (FEIS) 21 milliards d'euros de garantie au groupe Banque Européenne d'Investissement afin que celui-ci produise 60,8 milliards d'euros de financements nouveaux.

Chaque euro financé par la BEI dans le cadre du *plan Juncker* doit à son tour générer quatre euros de financements additionnels investis par d'autres acteurs, privés et

publics. Les 60,8 milliards d'euros de financements du groupe BEI doivent déboucher sur la mobilisation d'un total d'investissement de 315 milliards d'euros.

Pour être éligibles à ces nouveaux financements de la BEI, les projets concernés doivent répondre à trois critères :

1. satisfaire l'un des objectifs de l'Union,
2. être viable économiquement, mais présenter un niveau de risque tel qu'il ne pourrait pas être financé par les banques commerciales aux conditions du marché sans l'intervention de la BEI et l'utilisation de la garantie,
3. être à même de déclencher des dépenses significatives d'investissement avant mi-2020.

Le guichet de la BEI est librement et directement ouvert aux porteurs de projets. Aucune labellisation des États Membres n'est nécessaire pour qu'un porteur de projet se présente auprès de la Banque Européenne d'Investissement.



**Banque
européenne
d'investissement**

La banque de l'UE

HÔTEL DE CASSINI
32, RUE DE BABYLONE
75700 PARIS SP 07
CONTACT :
COORDINATION.PLANJUNCKER@PM.GOUV.FR
TÉL. 01 42 75 80 00

21, RUE DES PYRAMIDES
75001 PARIS
CONTACT :
PARIS@BEI.ORG
TÉL. 01 55 04 74 55

WWW.GOUVERNEMENT.FR/
INVESTISSEMENTS-D-AVENIR-CGI
TWITTER : @CGI_PIAVENIR

WWW.BEI.ORG
TWITTER : @EIB